

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-04-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Bruno Cormier à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain (absent)
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.2018-04-076**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2018
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du rapport financier pour l'année 2017
7. Adoption règlement modifiant RMU-2016, colportage
8. Adoption règlement RC-05-03, circulation
9. Assemblée de consultation, règlement 211 – afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118
10. Avis de motion – créant une zone M-105
11. Adoption premier projet de règlement 212 – créant une zone M-105
12. Avis de motion – modifiant le plan d'urbanisme

13. Adoption premier projet de règlement 213 – modifiant le plan d’urbanisme en créant la zone M-105
14. Dépôt du certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour l’approbation du règlement d’emprunt #208 (300 000\$)
15. Dépôt du certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour l’approbation du règlement d’emprunt #209 (225 000\$)
16. Dépôt du certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour l’approbation du règlement d’emprunt #210 (237 496\$)
17. Acceptation soumission, achat d’un tracteur à pelouse
18. Nettoyage des grilles pluviales
19. Engagement préposé aux travaux publics
20. Engagement membres d’équipe pour le terrain de jeux
21. Tarif camp de jour
22. Assistance financière, Fête nationale 2018
23. Recommandation concernant la demande de monsieur Jean Frenette auprès de la CPTAQ
24. Recommandation concernant la demande de monsieur Frédéric Des Rochers auprès de la CPTAQ
25. Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local
26. Renouvellement des assurances générales
27. Signature entente, chiropraticienne
28. Signature protocole d’entente, École nationale des pompiers de Québec
29. Engagement de monsieur Gilles Piché, pompier volontaire
30. Réseautage Fonds 2018
31. Contribution Chevaliers de Colomb
32. Contribution au Parc naturel régional de Portneuf
33. Adhésion à la Coopérative d’informatique municipale (CIM)
34. Honoraires professionnels, étude d’ingénierie préliminaire – puits Provencher
35. Honoraires professionnels, étude d’ingénierie préliminaire – puits Thibodeau
36. Honoraires professionnels, construction d’un réservoir d’eau potable
37. Période de questions

38. Levée de l'assemblée

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h38 Fin : 19h40

**Rés.2018-04-077**

**Adoption du procès-verbal du 12 mars 2018.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 12 mars 2018 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2018-04-078**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 407 324.01 \$.

Liste des comptes à payer	176 032.75 \$
Liste des chèques émis	167 580.33 \$
Liste des chèques manuels	356.08 \$
Liste des paiements en ligne	7 582.95 \$
Dépôt salaires	55 771.90 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, trésorière

**Rés.2018-04-079**

**Dépôt du rapport financier pour l'année 2017**

Madame Caroline Beaulé de la firme Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, lequel laisse voir des revenus de 7 463 310 \$, des dépenses de 5 877 473 \$, des revenus d'investissements de (2 263 687 \$) et des affectations de 694 940 \$ et un résultat d'exercice de 17 090 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, tel que préparé par Bédard Guilbault, comptables agréés.

**Rés.2018-04-080      Adoption règlement modifiant RMU-2016, colportage**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement RMU-2016-01 « Modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage » soit adopté.

**Rés.2018-04-081      Adoption règlement RC-05-03, circulation**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement RC-05-03 « Relatif à la circulation » soit adopté.

**Assemblée de consultation, règlement 211 – afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière Af/b-118**

Monsieur le maire suppléant explique le projet de règlement 211 « afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière Af/b-118 ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte comme usage spécifiquement permis à l'intérieur de la zone agroforestière Af/b-118. Il vise plus particulièrement à autoriser ces activités d'entreposage extérieur sur le site de la sablière opérée par Construction et Pavage Portneuf inc. qui est situé à proximité du chemin des Bassins.

Suite à la présentation par monsieur le maire suppléant et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Avis de motion – créant une nouvelle zone M-105**

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone M-105.

**Rés.2018-04-082**

**Adoption premier projet de règlement 212 – créant une nouvelle zone M-105**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le premier projet de règlement 212 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone M-105 » soit adopté.

**Avis de motion – modifiant le plan d'urbanisme**

Je, Gérard Gilbert, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d'affectation mixte à même une partie de l'affectation RB-103 dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord.

**Rés.2018-04-083**

**Adoption premier projet de règlement 213 – modifiant le plan d'urbanisme**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le premier projet de règlement 213 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d'affectation mixte à même une partie de l'affectation Rb-103 dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord » soit adopté.

**Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 208 (300 000 \$)**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 208 (300 000 \$) – article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

**Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 209 (225 000 \$)**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 209 (225 000 \$) – article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

**Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 210 (237 496\$)**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 210 (237 496 \$) – article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

**Rés.2018-04-084 Acceptation soumission, achat d'un tracteur à pelouse**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour l'achat d'un tracteur à pelouse commercial auprès de trois (3) fournisseurs;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

Équipement Jocelyn Frenette	non conforme
Lafrenière Tracteurs	16 756.00 \$
ACMAT	16 287.24 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 16 287.24 \$ taxes en sus pour l'acquisition d'un tracteur commercial à pelouse auprès de ACMAT.

**QUE** la dépense au montant de 16 287.24 \$ taxes en sus soit payée par le fonds de roulement sur 3 ans :

2019	5 699.86 \$
2020	5 699.86 \$
2021	5 699.86 \$

**Rés.2018-04-085 Nettoyage des grilles pluviales**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Entreprise Claude Boutin pour le nettoyage (pompage) des grilles pluviales et du séparateur MES (Développement Portneuviens phase II + la chambre de rétention Phase III Développement Portneuviens) à un coût de 9.75 \$/la grille pour une dépense maximale de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

**Rés.2018-04-086 Engagement préposé aux travaux publics**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Olivier Binet-Bérubé à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 7 mai au 31 août 2018  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**Rés.2018-04-087**

**Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Laurence Martel à titre de coordonnatrice du terrain de jeux, pour une période de 10 semaines débutant le 10 juin jusqu'au 18 août 2018 sur une base de 40 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de deux animateurs (trices) intervenants(es) du camp ados ; le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection, pour une période de 10 semaines débutant le 10 juin jusqu'au 18 août 2018 sur une base de 40 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un maximum de dix (10) animateurs (trices); le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection selon le nombre d'inscriptions de jeunes à participer au terrain de jeux pour une période de 8 semaines débutant le 17 juin jusqu'au 11 août 2018 sur une base de 36 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement de Josyane Langlais à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour pour une période de 8 semaines débutant le 17 juin jusqu'au 11 août 2018 sur une base de 36 heures par semaine.

**QUE** le salaire de la coordonnatrice, des coordonnateurs (trices) du camp ados, des animateurs de terrain de jeux et de l'éducatrice spécialisée sera le taux horaire établi à l'échelle salariale en annexe.

**QU'**une semaine supplémentaire sera offerte aux familles, du 12 au 18 août 2018, comme service de garde et celle-ci doit s'autofinancer.

**Rés.2018-04-088**

**Tarif camp de jour**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité ;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les tarifs d'inscription 2018 au camp de jour :

	Résident	Non résident
Temps complet	280 \$	500 \$
2 <sup>e</sup> enfant	210 \$	500 \$
3 <sup>e</sup> enfant	150 \$	500 \$
Enfant additionnel	150 \$	500 \$
À la semaine	65 \$	100 \$

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les tarifs de service de garde :

Tarif service de garde, 2 périodes (achat minimum de 2 périodes) :	6.50 \$
Tarif service de garde, 10 périodes (1 semaine) :	30.00 \$
Tarif service de garde, 70 périodes (tout l'été) 1 <sup>er</sup> enfant d'une même famille :	190.00 \$
Tarif service de garde, 70 périodes (tout l'été) par enfant additionnel d'une même famille :	175.00 \$

**Rés.2018-04-089 Assistance financière, Fête nationale 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs de la Ville de Portneuf soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2018.

**Rés.2018-04-090 Recommandation concernant la demande de Exfor JMR inc. (monsieur Jean Frenette) auprès de la CPTAQ**

**Considérant que** monsieur Jean Frenette de Exfor JMR inc. demande l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie des lots 2 979 793, 2 797 794 et 2 979 790;

**Considérant que** monsieur Jean Frenette désire vendre ces parties de lots au propriétaire voisin la compagnie Construction et Pavage Portneuf;

**Considérant que** cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots numéros 2 979 793, 2 797 794 et 2 979 790 appartement à Exfor JMR inc.

**Rés.2018-04-091 Recommandation concernant la demande de monsieur Frédéric Des Rochers auprès de la CPTAQ**

**Considérant que** monsieur Frédéric Des Rochers demande à la CPTAQ l'autorisation pour utilisation autre que l'agriculture soit pour l'usage récréative extensive sur le lot 2 980 126;

**Considérant que** monsieur Frédéric Des Rochers désire y construire des cabanes perchées pour des fins touristiques;

**Considérant que** la Ville a adopté en 2016 le règlement 189 créant une nouvelle zone afin de permettre cet usage;

**Considérant que** cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'usage autre que l'agriculture soit pour fins récréatives sur le lot 2 980 126.

**Rés.2018-04-092      Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 127 320 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Rés.2018-04-093      Renouvellement des assurances générales**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf reconduise le contrat des assurances générales de la Ville de Portneuf tel que présenté dans la proposition du 8 mars 2017 pour un montant de 68 137 \$ taxes incluses à la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 1<sup>er</sup> mai 2019.

**Rés.2018-04-094      Signature entente chiropraticienne**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente avec madame Valérie Bibeau, chiropraticienne.

**Rés.2018-04-095      Signature protocole d'entente, École Nationale des pompiers du Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).

**Rés.2018-04-096      Engagement de monsieur Gilles Piché, pompier volontaire**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de monsieur Gilles Piché comme pompier volontaire.

**Rés.2018-04-097 Réseautage Fonds 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la participation de madame Anaïs Jardon, directrice du service des loisirs au réseautage annuel des 3 Fonds Alcoa pour les collectivités durables qui se tiendra les 2 et 3 mai 2018 à Baie-Comeau, les frais de déplacement et d'hébergement seront assumés par le Fonds Alcoa.

**Rés.2018-04-098 Contribution Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 3 000 \$ aux Chevaliers de Colomb - Conseil 6290 Portneuf inc.

**Rés.2018-04-099 Contribution au Parc naturel régional de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une aide financière au montant de 3 000 \$, pour l'année 2018, au Parc naturel régional de Portneuf pour le soutenir dans l'entretien des chemins d'accès à son territoire selon une entente avec Solifor, l'amélioration des habitats fauniques, l'aventure-nature et autres activités éducatives ainsi que la gestion et l'entretien de la halte nautique communautaire.

**Rés.2018-04-100 Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)**

**Attendu qu'**à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible;

**Attendu que** la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Mario Alain, maire, agisse à titre de représentant de la Ville de Portneuf dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite Coopérative.

**Rés.2018-04-101 Honoraires professionnels, étude d'ingénierie préliminaire – Puits Provencher**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation des plans et devis pour la mise aux normes du puits Provencher, pour un montant de 11 000 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au TECQ.



## Les conditions de travail

Échelle salariale des animateurs, du coordonnateur et de l'aide coordonnateur en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Employé	Salaire	Augmentation par année
Animateur 1 <sup>re</sup> année	Minimum (12,00\$)	+ 0,25\$
Animateur 2 <sup>ème</sup> année	12,25\$	+ 0,25\$
Animateur 3 <sup>ème</sup> année	12,50\$	+ 0,25\$
Animateur 4 <sup>ème</sup> année	12,75\$	Plafond
Coordonnateur 1 <sup>re</sup> année	14,00\$	+ 0,25\$
Coordonnateur 2 <sup>ème</sup> année	14,25\$	+ 0,25\$
Coordonnateur 3 <sup>ème</sup> année	14,50\$	+ 0,25\$
Coordonnateur 4 <sup>ème</sup> année	14,75\$	Plafond
Aide coordonnateur (en remplacement du coordonnateur)	13,75\$	

*Plafond de 3 années d'augmentation de salaire pour tous les emplois.*

### Échelle salariale des éducateurs spécialisés et des accompagnateurs un pour un

Employé	Salaire	Augmentation par année
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 1 <sup>ère</sup> année	12,50\$	+ 0,25\$
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 2 <sup>ème</sup> année	12,75\$	+ 0,25\$
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 3 <sup>ème</sup> année	13,00\$	+ 0,25\$
Éducateur spécialisé et accompagnateur un pour un 4 <sup>ème</sup> année	13,25\$	Plafond

*Plafond de 3 années d'augmentation de salaire*